

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

18 MAI 2017

CGP - CEG EPS 2017

N° 17.493 MFPTPS/SG/AGRE/DOC

EPS

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2017, d'un concours direct de recrutement de cinq cents (500) élèves professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique, option Education physique et sportive à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes est reparti ainsi qu'il suit par région :

N° d'ordre	Régions	Nombres de postes
01	Boucle du Mouhoun	50
02	Cascades	33
03	Centre-Est	38
04	Centre-Nord	42
05	Centre-Ouest	45
06	Centre-Sud	35
07	Est	42
08	Hauts-Bassins	45
09	Nord	45
10	Plateau-Central	40
11	Sahel	42
12	Sud-ouest	33
13	Centre	10
TOTAL		500

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires du baccalauréat série D ou C ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdit  ni de b gaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accept .

En cas d'admission, le candidat sera invit    fournir des pi ces compl mentaires. Toutefois, l'admission n'est d finitive qu'apr s un contr le approfondi.

Les dossiers de candidature sont re us aux p riodes, jours, heures et sur le site ci-apr s :

- P riode : du 22 mai au 02 juin 2017 ;
- Jours de r ception : du lundi au samedi (sauf le jeudi 25 mai 2017) ;
- Heures de r ception : de 08 heures   14 heures ;
- Site de r ception : Direction G n rale des Examens et Concours (DGEC), ex-Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte des  preuves  crites et des  preuves physiques et sportives.

Les  preuves  crites se d roulent selon les horaires ci-dessous :

- 07h30 mn   10h30 mn : biologie.....coef : 3
- 11h30   13h30 : culture g n ralecoef : 2

Les  preuves physique et sportive (coef : 02) portent sur :

- une course de 100 m et une course de 1000 m pour les hommes ;
- une course de 80 m et une course de 800 m pour les femmes ;
- un saut au choix ;
- une gymnastique au sol.

Une moyenne au moins  gale   12/20 est exig e aux  preuves physiques et sportives.

Les  preuves  crites sont not es de 0   20 et toute note inf rieure   07/20 est  liminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de pertes de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

L'admission définitive se fait sur la base de la moyenne des notes des épreuves physiques et sportive et de celle des épreuves écrites.

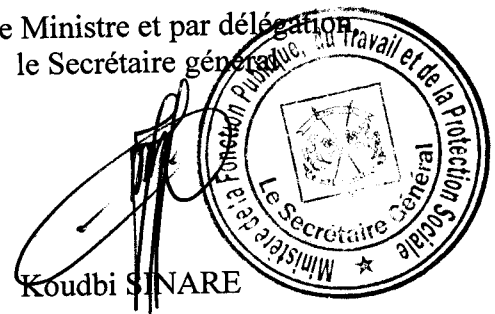
La durée de la formation est de quatre (04) ans.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire et affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les dates et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire général



Koudbi SINARE